

**DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE  
COMMUNE DE BOULOT**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 28 MAI 2020**

1. Attribution des commissions
2. Arrêté pris pour l'utilisation des aires de jeux
3. Délibération SIED
4. Convention fourrière / SPA
5. Vote taxes foncières
6. Idées et proposition diverses

Le conseil municipal de la commune de Boulot s'est réuni le jeudi 28 mai 2020 à 20h30 à la salle des associations sous la présidence de Mme Claude Chevalier, Maire.

**PRÉSENTS :**

- Claude Chevalier
- Gabriel Charbonnier
- Karine Erard
- Marie-Christine Viney
- Claire Ruhlmann
- Maud Masson
- Coralie Vaillant,
- Christine Chorvat
- Johann Rousset
- Patrice Lombello
- Jean-Charles Beugnot
- Danièle Gerard
- Dany Rouet
- Jean-Yves Molina

**EXCUSÉE :** Lauriane Sauge (a donné procuration à Marie-Christine Viney)

**Secrétaire de séance :** Karine Erard

**1. ATTRIBUTION DES COMMISSIONS**

Madame Claude Chevalier a énuméré les différentes commissions et en a expliqué le rôle et les objectifs. Les membres du conseil municipal ce sont ensuite répartis dans ces commissions.

Un tableau récapitulatif des commissions ainsi que des membres qui les composent est donné à chacun des membres.

**2. ARRÊTÉ CONCERNANT L'UTILISATION DES ESPACES DE JEUX DE PLEIN AIR**

Suite à la crise sanitaire et en accord avec les décisions et préconisations gouvernementales, Madame le maire, Claude Chevalier, a pris un arrêté concernant l'occupation et l'utilisation des espaces de jeux sur la commune :

- La pétanque est autorisée ;

- L'utilisation du city est autorisée avec un maximum de 10 personnes ;
- L'aire de jeux pour enfants (derrière la salle des associations) est interdite, le protocole de désinfection étant impossible à respecter.

### 3. DÉLIBÉRATION SIED

Madame le maire, Claude Chevalier, a demandé aux membres du conseil de délibérer concernant une extension souterraine de réseau transféré par ENEDIS Route d'Etuz au Lieu-dit La Corvée Ste Anne. Le SIED prendra en charge 100% des travaux (1750 € environs).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord sur ce point.

Vote : à l'unanimité      VOIX POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 4. INFORMATION CONCERNANT LES TAXES DE MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS

Jusqu'à présent, la taxe pour mise en fourrière des animaux errants sur le territoire de commune, en partenariat avec la SPA, s'élevait à 0.35€ par habitant. Une augmentation de 70% de cette taxe est demandée. Madame le maire va demander des précisions **auprès de la gendarmerie**.

### 5. VOTE TAXES FONCIERES

Les taxes foncières sur le bâti et le non bâti sont figés depuis 2 ans :

- Taxe foncière sur le bâti : 10.37%
- Taxe foncière que le non bâti : 30.51%

Après délibération, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour que les taux de ces taxes soient encore gelés en 2020.

Vote : à l'unanimité      VOIX POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 6. IDÉES ET PROPOSITIONS DIVERSES

- Jeunesse et sport : Proposition de Jean-Yves Molina
  - proposition de recenser les habitants de la commune pour connaître le nombre de personnes par classe d'âge
  - réaliser un sondage auprès des jeunes de la commune
  - Tournoi de volley-ball sur une journée / équipes par tranche d'âges
  - Faire appel à un entraîneur diplômé pour encadrer les jeunes sur certaines activités sportives
- Conseil des jeunes : création d'un conseil municipal composé des jeunes de Boulot  
Réalisation d'un sondage évoquée.

La séance est levée à **22h00**